

**COMPTE-RENDU valant PROCES VERBAL
Du CONSEIL MUNICIPAL du 01/10/2019**

1) Validation du compte rendu du conseil municipal du 27/08/2019 :

Le compte rendu du précédent conseil est validé à l'unanimité.

2) Demande d'enregistrement présentée par la SAS TRIVIGAZ VERT en vue d'exploiter une unité de méthanisation agricole collective à SAINT-TRIVIER-DE-COURTES :

Le conseil municipal rend un avis favorable à la demande d'enregistrement déposée par la SAS TRIVIGAZ VERT en vue d'exploiter une unité de méthanisation agricole collective à SAINT-TRIVIER-DE-COURTES.

3/ Cimetière : Aménagement - règlement général – tarifs – subventions :

Le cimetière sera divisé en plusieurs zones :

Zone	libellé
Zone A	extension concessions en pleine terre - caveau / terrain commun
Zone B	concessions à perpétuité en pleine terre - caveau
Zone C	extension concessions en pleine terre - caveau / terrain commun
Zone D	concession trentenaire en pleine terre - caveau
Zone E	columbarium n°1
Zone F	jardin du souvenir n°1
Zone G	espace cavurnes n°1
Zone H	columbarium n°2
Zone I	espace cavurnes n°2
Zone J	jardin du souvenir n°2

Le conseil municipal valide le projet de règlement général du cimetière. Il sollicite la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux pour la création d'un deuxième jardin du souvenir composé d'un espace réservé à la dispersion des cendres ainsi que la pose d'une stèle. Une aide financière du Syndicat d'énergie et de e-communication de l'Ain pour la numérisation du plan du cimetière sera également demandée.

Les tarifs applicables à compter du 1^{er} octobre 2019 sont :

Concessions :	
Inhumation en pleine terre ou en caveau (2 m²) :	
15 ans	80€
30 ans	140€
50 ans	200€
Columbarium :	
Case simple : 15 ans	150€
Case simple : 30 ans	300€
Case double : 15 ans	300€
Case double : 30 ans	600€
Cavurne (58*58*40) :	
15 ans	80€
30 ans	140€
Redevance – jardin du souvenir :	
Dispersion des cendres (<i>plaque fournie par la commune</i>)	120€

4) Frais de chauffage pour l'hiver 2019/2020 :

Le conseil municipal fixe les charges de chauffage pour l'hiver 2019/2020, à savoir : logement du haut aux écoles : 1 220€ - logement du bas aux écoles : 980€. Le versement de ces sommes est admis en 10 fois, réparti d'octobre 2019 à juillet 2020 soit pour les locataires : logement du haut aux écoles : 122€ et logement du bas aux écoles : 98€.

5) Logements Communaux : stratégie de gestion :

Les conseillers municipaux se sont réunis le 17 septembre afin d'établir un diagnostic de l'existant et définir des orientations pour les différents logements.

- logement n°5 de la cure : un devis de travaux d'isolation en façade nord est demandé à l'entreprise VEUILLET ainsi qu'un devis pour le remplacement du système de chauffage, à l'entreprise VERVIER. ALECO1 sera consulté pour évaluer techniquement les solutions envisagées.

- logement n°4 de la cure : l'entreprise PONCIN a transmis un devis pour la réfection en peinture/sols. Le conseil valide ce devis d'un montant de 11 000€ TTC.

- bibliothèque - étage/école : actuellement, le local affecté à la bibliothèque n'est pas conforme en terme d'accessibilité. Il est décidé de déplacer la bibliothèque au RDC en adaptant le logement vacant.

- local affecté bibliothèque : ce local sera réhabilité en tant que logement.

- bâtiment de la boulangerie : ce bâtiment n'a pas été remis en location après le départ des boulangers le 31/05/2018.

- logement du bourg : actuellement occupé, mais d'importants travaux sont à prévoir (isolation, sols, murs, menuiserie, électricité, plomberie ...). Il convient de traiter ce logement ainsi que le bâtiment de la boulangerie dans son ensemble ce qui demande la recherche de différents scénarios pour définir des orientations plus précises.

- Résidence Félix BESSARD : Les fissures qui sont apparues au niveau du logement 3 après l'épisode de sécheresse relèvent uniquement de l'esthétique d'après les conclusions de l'expert mandaté par la commune. Il peut être envisagé une réhabilitation complète dans 10 à 15 ans.

6) Aménagement de la bibliothèque municipale - Demandes de subventions :

Le conseil décide de réaliser des travaux pour déplacer la bibliothèque dans le logement RDC des écoles.

Ces travaux consisteraient à transformer ce logement en bibliothèque avec des espaces réservés à la lecture, au rayonnage et un bureau destiné aux bénévoles.

La bibliothèque devra également être mise aux normes en termes d'accessibilité au public. Afin de mettre ces travaux en œuvre, la commune va déposer des demandes d'aides financières au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (35%), au conseil départemental (15%) et auprès de la Région (10 000€).

Le maître d'œuvre sera désigné lors du prochain conseil.

7) Attribution du logement n°3 - Studio à Mr BARISWYL Florian :

Ce logement est attribué à Mr BARISWYL Florian, à partir du 09/10/2019, suivant une location mensuelle de 162.84€.

